



COMMISSION LOCALE
D'INFORMATION
de Nogent-sur-Seine

Réunion publique de la CLI de Nogent-sur-Seine – mercredi 14 juin 2023

Plan communal de sauvegarde : se préparer à l'exercice nucléaire des 23 et 24 novembre 2023

Quels sujets ont été abordés lors de la réunion publique de la CLI ?

De nombreux intervenants se sont succédés pour :

- Présenter l'exercice de crise nucléaire qui se déroulera les 23 et 24 novembre prochain
- Présenter le Plan Communal de Sauvegarde, outil des communes pour se préparer aux crises auxquelles nous pourrions être confrontés (inondations, incendies, accident industriel, etc).
- Echanger et répondre aux interrogations de la population et des élus

En quoi consistera l'exercice de crise des 23 et 24 novembre 2023 ?

L'exercice de crise des 23 et 24 novembre est un entraînement important (qui intervient tous les 5 ans), qui doit permettre à l'ensemble des acteurs intervenant en cas de crise, de tester leur organisation et leur collaboration, pour en tirer les enseignements et renforcer la capacité de réponse des pouvoirs publics et de l'exploitant de la centrale.

Le scénario de l'exercice est en cours d'élaboration par les services de l'Etat. Il ne sera précisément connu des acteurs qu'au début de l'exercice, le 23 novembre.

Durant ces deux jours, la centrale continuera de fonctionner normalement.

L'exercice se déroulera en deux temps :

- Le 23 novembre, un exercice technique propre à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, pour tester les capacités de réponse de l'exploitant (*EDF organise chaque année une dizaine d'exercices internes de gestion de crise*)
- Le 24 novembre, un exercice au niveau des communes du PPI (Plan Particulier d'Intervention), pour simuler les mesures d'alerte et de protection de la population et mesurer le niveau de coordination des différents acteurs. Il s'agira du premier exercice depuis l'extension du PPI (*Plan Particulier d'Intervention – voir ci-dessous*)

Plusieurs séquences seront testées :

- L'alerte de la population (le système FR-Alert sera testé à cette occasion)
- La décontamination
- L'évacuation (l'évacuation d'une école située dans le périmètre du PPI sera simulée)
- La mise en œuvre de mesures de protection environnementales

Une réunion publique d'information sera organisée par les services de l'Etat début novembre pour présenter plus en détails l'exercice et l'implication de chacun des acteurs.

Qu'est-ce que le Plan Communal de Sauvegarde ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel de gestion de crise qui permet aux maires d'affronter des situations exceptionnelles dans leurs communes (inondations, catastrophe naturelle, canicule, grand froid, accidents industriels, etc).

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour :

- Alerter la population en cas de crise
- Communiquer au fur et à mesure de la gestion de crise
- Mettre en œuvre les mesures de protection de la population (regroupement, évacuation, confinement, etc.)

Le PCS est avant tout un outil opérationnel. Il est obligatoire pour les communes situées dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention, dit PPI. Les communes situées dans un rayon de 20 kms de la centrale font parties du PPI de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine (*voir ci-dessous pour le document*).

Les services de l'Etat sont à la disposition des maires pour les accompagner dans l'élaboration et/ou la mise à jour de leur PCS (les maires peuvent contacter la Sous-préfecture de Nogent-sur-Seine et les services du Cabinet de Madame la Préfète). Des modèles types sont disponibles sur le site de la Préfecture de l'Aube (*voir en fin de document pour les liens et les contacts*).

Quel est le rôle des maires et des élus durant l'exercice ?

En coordination avec le Préfet (qui sera le DOS – Directeur des Opérations de Secours), les maires devront, en s'appuyant sur leur PCS :

- Informer la population
- Simuler la mise en œuvre les mesures de protection de la population
- Simuler les mesures d'évacuation de la population

Comment la population et les entreprises peuvent-elles s'informer et se préparer pour bien réagir en cas de crise ?

1) Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Le DICRIM est le document de référence pour informer la population des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place en cas de crise. Le DICRIM contient :

- La liste des risques majeurs auxquels la commune est exposée
- La description de chacun de ces risques et leurs conséquences prévisibles
- Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde
- Les consignes de sécurité individuelles à mettre en œuvre

[Cliquez ici pour consulter le DICRIM de la Ville de Nogent-sur-Seine](#) (une version actualisée sera communiquée à la population en octobre 2023)

2) La plaquette PPI (Plan Particulier d'Intervention)

La plaquette PPI contient les informations sur la conduite à tenir en cas d'accident nucléaire

[Cliquez ici pour consulter la plaquette PPI de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine](#)

Cette plaquette sera distribuée dans les communes concernées à la rentrée 2023.

3) Les modèles et la méthode pour élaborer et/ou actualiser le Plan Communal de Sauvegarde

[Cliquez ici pour accéder aux informations du site internet de la Préfecture de l'Aube concernant le PCS et le DICRIM](#)

[Cliquez ici pour consulter davantage d'informations sur le rôle du maire en matière de prévention des risques et de gestion de crise](#)

Comment obtenir ses comprimés d'iode

La population, les entreprises et les ERP (Etablissements Recevant du Public) peuvent se présenter dans les pharmacies chargées de la distribution munis d'un justificatif de domicile (le bon de retrait n'est plus nécessaire) pour retirer gratuitement leurs comprimés d'iode.

Pour les entreprises et les ERP, il faudra présenter une attestation de l'employeur précisant le nombre de personnes concernées (nombre de salariés du site ou capacité d'accueil pour les ERP).

Pour toute question concernant les comprimés d'iode, vous pouvez contacter la Commission Locale d'Information de Nogent-sur-Seine au 03.25.39.42.00 ou au courriel suivant : cli@nogentsurseine.fr

Contacts utiles

Sous-préfecture de Nogent-sur-Seine

5 avenue Casimir Périer, 10401 Nogent-sur-Seine Cedex

Tél. : 03 25 39 82 19

Fax : 03 25 39 06 57

Courriel : sp-nogent-sur-seine@aub.e.gouv.fr

Services du Cabinet de la Préfecture de l'Aube

2, rue Pierre Labonde, CS20372, 10025 TROYES CEDEX

Tél. : 03 25 42 35 00

Fax : 03 25 73 77 26

Courriel : prefecture@aub.e.gouv.fr

Centre d'Information du Public (CIP) du CNPE de Nogent-sur-Seine

Avenue Henri Becquerel, 10400 NOGENT-SUR-SEINE

Tél. : 03 25 25 65 65

Courriel : cip-nogent@edf.fr

Remerciements

Merci aux intervenants d'avoir accepté de contribuer à cette réunion publique :

- Madame Aurélie CONTRECIVILE, Sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine
- Estelle OBERT, Directrice du CNPE de Nogent-sur-Seine
- Laurent MARTINIE, CNPE de Nogent-sur-Seine

- Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire de Nogent-sur-Seine, Vice-présidente de la CLI de Nogent-sur-Seine
- Chef d'escadron Arnaud GALLET, Commandant du Groupement de Gendarmerie départementale de Nogent-sur-Seine
- Adjudant-Chef Sébastien GILLET, Commandant de la Brigade de Marcilly-le-Hayer
- Lieutenant Samuel HORDE, Chef de centre, Centre d'Incendie et de Secours de Nogent-sur-Seine
- Pierre FERU, ancien Maire de la commune du Mériot

Merci également à Fabrice SCHLOSSER, Directeur de Canal 32, d'avoir animé la réunion.